

FRAIS DE FORMATION STAGE SUR 2 ANS

✓ RAPPEL

Les stagiaires doivent suivre chaque année, 7 journées de formations obligatoires + accès e-learning

✓ COTISATIONS – ACCES BIBLIOTIQUE

Les stagiaires doivent s'acquitter chaque année d'une cotisation + accès bibliothèque de 99 euro T.T.C.

✓ FRAIS DE FORMATION

Ils sont à régler chaque année (cf Convention Collective Nationale des Cabinets / Chapitre IV Classification – 4.2.2 page 9).

✓ RECAPITULATIF

FRAIS DE FORMATION		
1 ^{ère} année	8 jours + accès e-learning de 42 heures	1738.56 euro T.T.C.
2 ^{ème} année	7 jours + accès e-learning de 35 heures	Tarif 2019

105 heures d'e-learning + 15 jours en présentiel (ou 13 si suppression des journées DEC)

Les frais de formation, ainsi que la cotisation, pour la première année, sont à joindre **OBLIGATOIREMENT** au dossier d'inscription.

AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTE SANS :

- Le chèque de 99 euro T.T.C. à l'ordre de l'O.E.C. (cotisation annuelle + accès bibliothèque)
- Le chèque d'un montant de **1 738.56 TTC** des frais de formation à l'ordre de l'**ARFEC (non encaissé si prise en charge AGEFOS)** <http://www.agefos-pme-paca.com/site-paca/employeur/espace-telechargement/>

Coût de l'abonnement (facultatif) à la Revue Française de Comptabilité est de : 48 euro T.T.C. pour les stagiaires (chèque à établir à l'ordre de l'O.E.C.).